

54 mesures et 1 plan santé pour 2022

La rentrée du Ministère de la Santé est dense. En préparation depuis son arrivée au Ministère, Mme la Ministre Agnès Buzyn (Promotion 1987) vient de publier le document dont nous reproduisons le fac-similé résumant les 54 mesures qui seront mises en place lors de la mandature en cours. Intitulé *Ma santé 2022, un engagement collectif* on ne peut que se féliciter d'un projet qui regarde notre système de santé par toutes

ses fonctions et se propose de chercher à s'adapter aux contraintes imposées par une situation d'implosion potentielle.



Nous ne reviendrons pas dans cet éditorial sur tous les chapitres pour se concentrer sur celui qui nous concerne le plus, à savoir les formations initiale et continues des spécialistes médicaux. Sous l'en-tête *repenser les métiers des soignants et leur formation initiale* sont notamment abordés les sujets critiques du *numerus clausus* de la PACES et de l'ECN (Examen Classant National de DFASM3) rassemblés sous les mesures **52 et 54**.

L'internat de Paris 93

2

Auteur



**Emmanuel
Chartier-Kastler**

(Promotion 1984)
Président de l'AAIHP
PU- PH
Hôpital Universitaire
de la Pitié-Salpêtrière

52 « Suppression du *Numerus clausus* et refonte des premiers cycles des études en santé autour de processus d'orientation progressifs encourageant les passerelles et la diversification des profils ».

Votre association avait tout dit et écrit dès 2013. Il est parfois difficile d'être en avance sur les événements quand le contexte favorable à leur évolution n'est pas présent. Dans notre **numéro 71 (2013)** nous évoquons l'urgente nécessité de supprimer une sélection injuste pour nos étudiants et injuste pour notre population qui mérite d'avoir le nombre de médecins qu'elle se doit de requérir pour être soignée.

Tout y était suggéré et inclus les propositions de formation par le biais d'une licence de sciences de la santé donnant le temps aux étudiants de trouver leur voie vers un accès en Master au deuxième cycle des études médicales rapidement professionnalisant et orienté en première approche vers la médecine générale. Les facultés de médecine sélectionneront sur candidature et après audition individuelle les candidats à la formation médicale.

54 « Réforme du 2^e cycle des études médicales et suppression des ECN pour une orientation, tenant mieux compte des compétences et aptitudes des élèves et de leur projet professionnel ».

Dans son numéro 64 (2011) nous annonçons l'impérieuse nécessité de revoir ce processus. Avouons que depuis la suppression du concours dans sa forme originelle qui a perduré jusqu'en 2004, la bonne solution pour revoir l'ECN et trouver la bonne voie d'entrée dans les spécialités médicales et leur choix n'est pas apparue évidente à votre association.

La bonne nouvelle est que pour la première fois depuis 1983, avant de réformer l'accès au troisième cycle, la réforme débutera au PACES et pourrait avoir une logique et un *continuum* qui prennent en compte les nécessités de santé publique (incontournable) et les nécessités universitaires en accord avec la conférence des doyens et le ministère des universités.

Hors de ces mesures, plus proche de nos préoccupations associatives et dans la perspective du troisième cycle pendant lequel la majorité des étudiants prennent une année consacrée à l'obtention d'un Master 2, il est indispensable de développer des financements pour ces années recherche. Elles contribuent à l'amélioration du niveau scientifique et professionnel de nos jeunes collègues. Elles sont indispensables pour l'accès aux carrières universitaires et parfois « exigées » pour les postes de CCA en CHU.

Notre dernière campagne (2018) de la bourse de l'AAIHP a reçu 90 dossiers de candidature. Une seule a reçu la bourse de 25 000 euros que nous délivrons depuis 30 ans désormais. Le Ministère DOIT absolument revoir ces financements et ne pas laisser sans financement en année recherche la majorité de nos jeunes brillants et volontaires collègues.

Je peux annoncer que pour 2019, nous avons décidé en Conseil d'Administration d'attribuer deux bourses AAIHP internes et CCA de plus de 20 000 euros chacune.

Puissions-nous être imités dans notre exemple par les Ministères de la Santé et de l'Enseignement supérieur !

Nous nous félicitons du lancement de ces projets. Nous sommes prêts à donner notre contribution à notre collègue madame la Ministre Agnès Buzyn et ouvrons nos colonnes et notre compte twitter pour recevoir tous commentaires et avis. ■

L'Internat de Paris 93

3

L'AAIHP sur twitter :  **@AIHAPHP**



Editeur (directeur de la publication délégué) : Dominique Carré **Assistante :** Doriane de Nazelle
Directeur de la publication : Emmanuel Chartier-Kastler (promotion 1984) **Directeurs de la rédaction :** François Daniel (promotion 1961) & Christophe Trésallet (promotion 1994) **Comité de rédaction :** Philippe Brun (promotion 1981), Jean-Pierre Brunet (promotion 1961), Yves Cukierman (promotion 1991), Guillaume Dedet (promotion 2008), Pierre Desbiez (promotion 1961), Pierre Desche (promotion 1979), Sophie Georjin-Lavialle (promotion 2001), Claude Hamonet (promotion 1965), Bernard Kron (promotion 1965), Marc-Antoine Rousseau (promotion 1999), Bernard Séguay (promotion 1961), Christophe Vidal (promotion 2006), Daniel Wallach (promotion 1972) **Rédaction :** 17, rue du Fer à Moulin

75005 Paris - Tél. : 01 46 69 14 11 **Courriel :** redaction@linternatdeparis.fr **Sites :** www.linternatdeparis.fr - www.aaihp.fr **Numéro réalisé en micro-édition Impression :** Grapho 12, ZA Gallagues, Farrou, 12200 Villefranche de Rouergue **Routage :** PubAdresse (95) **Dépôt légal :** à parution **ISSN :** 0290-5124 **Commission paritaire :** 1217 G 81338 **Publicité (hors partenariats de l'AAIHP) :** ERI : 01 55 12 31 20 **Abonnement annuel :** 25 euros **Prix au numéro :** 7,5 euros **Crédit photos :** Couv : Capsules d'antibiotiques colorés en désordre à partir d'une bouteille en plastique isolée sur fond blanc / Shutterstock.com ; Banque d'images AAIHP ; Cochrane ; Collections particulières ; DR ; Editions Flammarion ; Editions de l'Harmattan ; Editions Gallimard ; Editions Glyphe ; Editions Michel de Maule ; Editions Odile Jacob/Science ; Editions Salvador ; Musée du Service de Santé des Armées, Val-de-Grâce ; O.Farret ; Photothèque de l'AP-HP ; Shutterstock.com ; Sud Radio ; Wikipédia © Association Amicale des Anciens Internes en Médecine des Hôpitaux de Paris **Conditions générales :** Le magazine décline toute responsabilité quant aux manuscrits et photos qui lui sont envoyés. Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Les manuscrits non retenus ou publiés ne sont pas rendus. Tous droits de reproduction réservés. ■